



# **VERNAISON**

ENTRE LÔNES & COTEAUX

## **PROJET PEDAGOGIQUE**

**2021-2022**

**Accueil Périscolaire  
Pause Méridienne**



## **1. PRESENTATION**

### **1- Le Projet Educatif du Territoire (PEDT)**

La ville de Vernaison est engagée depuis plusieurs années dans un projet éducatif et social local, sur lequel le service périscolaire s'appuie pour mettre en œuvre son projet pédagogique.

A travers son **Projet Educatif du Territoire**, conçu de manière concertée et partenariale et validé par l'Etat, l'Education nationale et la CAF, la Mairie de Vernaison défend des valeurs communes et partagées sur lesquelles sera axée la politique éducative de la ville et qui sont les suivantes : Citoyenneté, faire ensemble, échange et partage.

Avec pour axe central : ***FAIRE ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE***

C'est au travers et grâce à la combinaison de ces valeurs que la ville souhaite décliner des objectifs à atteindre pour les années à venir. Le projet correspond à un principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse et respecte les principes d'égalité et de laïcité. Cela passe par un socle fondé sur :

- La promotion d'une politique sociale, basée sur une démarche laïque porteuse de mixité, caractérisée par le souci permanent d'un vivre ensemble luttant contre les différentes sortes de discrimination ;
- La valorisation de l'engagement, de l'analyse critique, de la citoyenneté et de la solidarité ;
- L'exigence de garantir la qualité de l'action éducative en direction des publics et du service social rendu aux familles ;
- La volonté de partager l'observation et l'analyse des besoins et des réalités des populations sur la commune ainsi que de construire ensemble l'évolution et l'évaluation des actions proposées.

### **2- Le cadre juridique**

L'accueil périscolaire de Vernaison possède un agrément à la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale).

Les services préfectoraux garantissent la sécurité des locaux, le bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et plus précisément le respect de la réglementation en vigueur.

Ils sont des interlocuteurs privilégiés pour tout ce qui concerne la législation, les règlements ou la formation et les diplômes.

Accueillant des enfants de moins de 6 ans, un agrément PMI (Protection Maternelle et Infantile) est délivré par un médecin.

### **3- Le contexte**

#### **a. Situation géographique**

Il existe deux sites d'accueil périscolaire : un situé dans l'école élémentaire Baranne et l'autre situé dans l'école maternelle Baranne.

Ils sont localisés au 41 rue Marion à Vernaison.

La salle côté élémentaire est au rez-de-chaussée, ce qui permet un accès direct sur la cour pour les activités et également pour l'accueil des parents.

La salle côté maternelle est au rez-de –chaussée également, elle correspond en journée à la « salle des couchettes »

Ils se situent à quelques minutes du centre-ville et des bords du Rhône.

Le restaurant municipal accueille les enfants, scolarisés dans les deux écoles de Vernaison : le groupe scolaire Robert Baranne et l'école privée Notre-Dame. Il se situe rue des Usines, à moins de 5 minutes à pied de l'école Robert Baranne. Les enfants de l'école Notre-Dame rejoignent la cantine directement par le biais de leur cour de récréation.

#### **b. Locaux et matériel**

Les salles d'accueil du périscolaire offrent différents espaces de jeux, délimités. Le matériel est adapté aux différentes tranches d'âge. Sont à disposition :

- Petites tables et chaises
- Coin dinette
- Coin lecture
- Coin tapis/jeux...
- Grandes tables et chaises
- Un sanitaire pour adultes
- Un évier
- Les salles de classes en élémentaire, notamment le soir de 16h30 à 17h30
- Une salle avec couchettes pour le temps de repos de la pause méridienne
- Une salle de motricité
- Les différentes cours d'école
- 2 préaux
- 1 local matériel jeux extérieurs
- Deux blocs sanitaires enfants dans la cour de l'école élémentaire
- Un bloc sanitaire enfants dans l'école maternelle
- 

Le restaurant municipal est composé de tables et chaises adaptées aux différentes tranches d'âges :

- 1 grande salle (dédiée aux élémentaires) : 120 places
- 1 petite salle (dédiée aux élémentaires) : 48 places
- 1 salle (dédiée aux maternelles) : 66 places
- 1 cuisine
- 2 blocs sanitaires (maternelles et élémentaires) : avec chacun toilettes et éviers
- 1 vestiaire

## **2. FONCTIONNEMENT**

### **1. L'ENCADREMENT**

L'équipe d'encadrement est composée d'un responsable et d'animateurs permanents et contractuels, tous diplômés ou en cours de formation. Le taux d'encadrement est respecté selon les règles soumises par la DDCS.

Chaque membre de l'équipe a un rôle bien défini qu'il doit remplir en veillant à la cohérence de ses actions par rapport aux objectifs du présent projet et aux autres membres de l'équipe.

#### **a. Le rôle du responsable de la structure**

- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective du public confié.
- Il est garant de la loi et de son application.
- Il est en charge de la gestion administrative et financière de l'accueil périscolaire.
- Il accueille, informe et implique les familles dans la vie de l'accueil périscolaire.
- Il facilite l'organisation du travail en équipe et en accompagne chaque membre.
- Il élabore le projet pédagogique, le règlement intérieur et doit veiller à son application.
- Il a en charge le recrutement des animateurs, leur formation et leur évaluation.

#### **b. Le rôle de l'animateur**

- Il travaille directement auprès des enfants et est à leur écoute.
- Il doit respecter la loi et la législation.
- Il élabore le programme d'animation et le fait vivre en fonction du projet pédagogique.
- Il est garant de la sécurité physique et morale du public qui lui est confié.
- Il participe activement à la préparation, au déroulement et au bilan d'activités
- Il veille à l'application des règles de vie et de sécurité et doit régulièrement les rappeler.
- Il permet à chacun de s'exprimer, laisse la prise d'initiative tout en proposant des activités variées et adaptées.
- Il doit faire preuve d'adaptabilité (changement de tranche d'âge, d'activité.) et d'adaptation (aménagement du planning selon le nombre d'enfants ou de la météo).
- Il doit faire preuve de motivation, d'imagination et de dynamisme pour impliquer les enfants dans les activités proposées.

## **2. Jours et horaires**

Les enfants sont répartis en deux groupes afin de respecter au mieux leur rythme et d'adapter les activités selon leur âge :

- Les maternelles : Petite section, Moyenne section, Grande section
- Les élémentaires : CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

L'accueil périscolaire peut disposer de plusieurs salles de classes permettant de répartir les groupes en plus de la salle principale d'accueil.

### **a. Les maternelles**

Dans l'idée de respecter le rythme de l'enfant, la commune a décidé que les enfants scolarisés en maternelle ne pourraient pas cumuler le périscolaire du matin et celui du soir.

Si un accueil matin et soir s'évère nécessaire, les parents devront faire une demande de dérogation par courrier à l'attention du maire, à déposer auprès du service des affaires scolaires.

- Le matin : 7h30 à 8h20 (horaire d'ouverture du portail par l'équipe enseignante), accueil échelonné (payant)
- Le temps méridien (repas + temps d'activités) : 11h35 à 13h35. Les enfants déjeunent en deux services : 11h35-12h20 et 12h30-13h15
- Le soir : 16h30 à 18h30 : départ échelonné (payant)

### **b. Les élémentaires**

- Le matin : 7h30 à 8h20 (horaire d'ouverture du portail par l'équipe enseignante), accueil échelonné (payant)
- Le temps méridien (repas + temps d'activités) : 11h45 à 13h35. Les enfants déjeunent en deux services : 12h00-12h45 et 12h45-13h30
- Le soir :
  - 16h30 à 17h30 : atelier cartable ou temps d'activités (payant)
  - 17h30 à 18h30 : départ échelonné (payant)

## **3. Journée-type du périscolaire et accueil méridien**

	ENFANTS	ANIMATEURS
7h30-8h20	Jeux libres ou dirigés	Accueil familles-Animations enfants
16h30-17h30	<p><b>PERISCOLAIRE SOIR :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Maternelles</u> : Activités dans la grande salle de l'école maternelle ou dans la cour (cf. planning d'activités)</li> <li><u>Elémentaires</u> : « Atelier cartable » + « jeux par tranche d'âge », en classe, dans la cour, à la bibliothèque...</li> </ul>	
17h30-18h30	<p><b>PERISCOLAIRE SOIR :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Maternelles</u> : Activités libres ou dirigées dans la grande salle de l'école maternelle ou dans la cour</li> <li><u>Elémentaires</u> : Activités libres ou dirigées dans la salle du périscolaire ou dans la cour.</li> </ul>	

	TEMPS MERIDIEN	
11h35-13h30	<p><b>1<sup>er</sup> SERVICE</b></p> <p>Tous les enfants de l'école maternelle Notre-Dame et 2 classes de l'école maternelle Robert Baranne</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Tous les élémentaires de Notre-Dame et 2 classes élémentaires Robert Baranne</p>	<p><b>2<sup>ème</sup> SERVICE</b></p> <p>Les 3 autres classes de l'école maternelle Robert Baranne.</p> <p>Les 6 autres classes élémentaires Robert Baranne</p>
activités	Repas	Appel + Jeux dans la cour
	Jeux dans la cour	Repas

### **3. PLAN D'ACTION**

## **1. Les objectifs**

Dans ce nouveau projet pédagogique, nous souhaitons, avec l'ensemble de l'équipe, établir des objectifs sur chaque temps périscolaire. Bien entendu, certains objectifs sont valables sur tous les temps de la journée.

### **a. Périscolaire matin et soir**

#### **Favoriser l'accueil et l'échange avec les familles**

- mise en place d'un outil de liaison entre les différents temps de la journée, afin de permettre un bon compte rendu aux parents le soir notamment pour les maternelles
- échange plus important avec les différents corps de métiers intervenant auprès des enfants dans la journée (transmission d'informations)

#### **Faire du temps périscolaire un temps d'animation\_**

- mettre en place des projets d'animation annuels
- proposer un planning d'activités en amont aux enfants

#### **Favoriser l'autonomie de l'enfant**

- permettre à l'enfant de s'exprimer à travers différentes activités
- permettre à l'enfant d'apprendre à être responsable de ses actes
- apprendre les gestes du quotidien, les gestes d'hygiène

#### **Développer un partenariat avec les différentes associations de la commune**

- afin de proposer des activités variées et promouvoir la diversité associative de la commune.

### **b. Pause méridienne**

#### **En faire un temps privilégié d'animation**

- développer l'accès à la culture
- proposer un planning en amont aux enfants

#### **Sensibiliser aux gestes éco citoyens**

- participer à des actions/activités sur la commune
- sensibiliser au tri des déchets et accentuer les actions déjà mises en place
- mettre en place pourquoi pas un composteur proche du restaurant scolaire

#### **Favoriser l'autonomie de l'enfant**

#### **Apprendre le respect et l'écoute**

- respecter les locaux
- se respecter et respecter les autres

## **Sensibiliser les enfants et les adultes aux notions d'hygiène**

- apprendre les gestes quotidiens d'hygiène

### **2. Les moyens**

Pour remplir ces objectifs, l'accueil périscolaire s'appuie sur les ressources de la commune aussi bien humaines (tissu associatif, structures municipales...) que matérielles (gymnase, parc public...)

#### **a. Les sites communaux**

Commune à taille humaine, Vernaison propose de multiples sites à proximité pouvant accueillir les enfants.

L'accueil périscolaire a accès aux salles de sport de la commune, le gymnase peut être utilisé à la demande lorsque c'est nécessaire. Ponctuellement, les enfants peuvent avoir accès à la salle des Arcades avec ses espaces d'arts martiaux et de danse.

Les bords du Rhône avec le Parc Bernard Clavel, les terrains de boules, le stade de foot et le skate parc sont d'autant de lieux extérieurs publics que l'accueil périscolaire peut utiliser.

Les salles de classes, la salle informatique et la bibliothèque de l'école Robert Baranne sont très régulièrement utilisés notamment pour l'atelier cartable de 16h30-17h30.

#### **b. Les partenaires**

L'éducation Nationale

Un lieu de vie commun est partagé entre les enseignants et les animateurs du périscolaire. La communication est un point très important pour pouvoir effectuer une continuité dans les différents temps d'accueil des enfants en dehors du cadre familial.

- La médiathèque

La médiathèque municipale accueille les enfants de la commune par groupes. Des temps de contes sont organisés.

- Les associations sportives

Celles-ci permettent aux enfants de découvrir des sports.

#### **c. Le budget**

L'accueil périscolaire est financé directement par trois sources de revenus :



- les cotisations versées par les parents,
- le financement de la C.A.F,
- la municipalité.

Au-delà des dépenses prévues dans le cadre du fonctionnement courant, l'encadrement dispose d'un budget pédagogique qui permet le financement des intervenants, du petit matériel et des fournitures.

### **3. L'évaluation**

L'auto-évaluation du projet pédagogique consiste à vérifier la pertinence et la cohérence de celui-ci, en comparant les objectifs définis et les résultats atteints et en jugeant sa mise en œuvre dans le fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation sont évalués de façon régulière notamment lors des réunions d'équipe.

Des questionnaires de satisfaction sont distribués aux familles. Un à destination des enfants construit par l'équipe d'animation et un à destination des familles construits par l'équipe de direction.

### **4. Le plan de communication**

La communication aux familles est l'un des axes centraux du PEDT. A ce titre l'accueil périscolaire développe ses outils de communication envers les familles.

Au-delà des moyens de communication traditionnels qui seront renforcés (panneaux d'affichage, site internet...) l'équipe mettra en place une fête du périscolaire en fin d'année où parents et enfants seront conviés.

Trois fois par an, la commission affaires scolaires et enfance réunira les représentants des parents, des membres du conseil municipal des enfants, la diététicienne du prestataire de cantine et des agents de la commune pour une commission cantine.

